

---

## Dispositions particulières au championnat U18F et M

---

### 1. Composition

Le comité départemental Vienne de basket-ball organise un championnat départemental U18F et M.

### 2. Organisation

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accèsion à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région, seulement les équipes U18M, qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. A noter que pour cette saison 24/25, il n'y aura pas de descente U18F, à la fin de la 1ere phase. Ceux-ci peuvent être réalisés en octobre, cependant ces équipes ne peuvent pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

### 3. Champion

Le titre de championne de la Vienne U18F sera déterminé en début de saison en fonction de la formule retenue, avec ou sans play-offs.

En cas de championnat avec un autre département, l'équipe déclarée champion de la Vienne Excellence sera l'équipe la mieux classée de la poule forte de cette compétition.

Si plusieurs poules de U18F existent, un titre de championne Excellence, un titre de championne Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés.

En U18M l'équipe terminant 1ere de la poule forte en mai sera champion de la Vienne.

Si plusieurs poules de U18M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés.

### 4. Brûlés

La liste des 5 brûlés doit être transmise à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de cette liste de brûlés en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur dans le département d'origine de l'équipe concernée.

La commission sportive vérifie toutes les rencontres et se réserve le droit de modifier à tout moment la liste des brûlés

### 5. Montée

L'équipe 1ere de la poule forte en U18F et U18M devra participer au championnat interdépartemental en janvier.

